

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **72 (1927)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La chronique des règlements tactiques. — A propos du *Guide des états-majors*. — Le pas de parade. — Une histoire de la Suisse.

Toute une série de nouveaux règlements est maintenant annoncée pour sortir de presse prochainement.

C'est d'abord l'*Instruction sur le service en campagne*, dont le texte allemand est arrêté et dont la distribution aux troupes ne tardera plus. Elle est un remaniement de l'avant-projet dont nous avons, en son temps, entretenu les lecteurs. Elle est destinée à poser, comme on sait, les principes tactiques dirigeants des brigades et des corps de troupes de moindre importance et à servir de base aux règlements d'armes. Son étude sera donc particulièrement intéressante et utile. Sa première édition sera provisoire, afin de permettre les modifications que justifierait la mise en application.

En même temps, ou peu après, paraîtra la seconde partie du *Guide des états-majors* avec ses indications habituelles relatives à l'organisation des corps et unités de troupes, les trains, les longueurs de colonnes, et les signes conventionnels que le langage de nos places d'armes appelle des « signatures », on n'a jamais su pourquoi, si ce n'est en raison du moindre effort et parce qu'on dit *Signaturen* en allemand.

A ce propos, s'il était possible d'éviter, — et cela est possible, — des complications dans le choix des abréviations françaises, il n'y aurait qu'avantage à le faire. Pourquoi, par exemple, écrire avec des majuscules les initiales des abréviations ? En allemand, oui ; les substantifs comportant l'initiale majuscule, on reste dans la règle grammaticale en les reportant dans la liste des abréviations ; mais en français, c'est le contraire, le substantif commun s'écrit avec une initiale minuscule ; il n'y a aucun motif de changer dans l'abréviation.

Voyez où conduisent les détails de ce genre. On s'est imaginé, — pourquoi ? je n'en sais rien, — d'abrégier infanterie par J au lieu de I. Ce n'était pas déjà une idée très heureuse, une complication n'étant jamais une idée heureuse. Or, voici que ce J, toujours en raison du moindre effort, commence à faire son apparition en ini-

tiale de noms où il n'a rien à faire ; on écrira, par exemple, Jtalie, ce qui est proprement absurde, puisque J ne se prononce pas i mais gi.

Puisque nous en sommes au chapitre des majuscules abusives, dont la responsabilité appartient à la liste des abréviations du *Guide des états-majors*, on constate que des chefs décorent maintenant d'une majuscule l'unité qu'ils commandent : ils écriront majestueusement, ma Brigade, mon Régiment, mon Bataillon. Auraient-ils un homme de moins s'ils écrivaient leur langue comme elle doit être écrite ?

Encore un exemple. En français, quand on abrège « sous-officier » on écrit ss-off, et l'on prononce, dans le langage courant, « souzof » ; s'il s'agit d'officiers, le langage courant abrège en disant des zof. Il n'y a pas de place pour des erreurs.

Sur quoi, par motif de transmission par signaux optiques, le *Guide des états-majors* s'est avisé d'abrégier officier par of. et sous-officier par sof. Et voilà une petite source de confusion introduite dans la langue militaire que les règlements voudraient brève, claire, concise. Dans le langage abrégé courant et familier, les zof sont les officiers ; le *Guide des états-majors* en fait des sous-officiers. Le motif en est l'amour de la bonne à tout faire ; on ne se résoud pas à l'idée que les signaux optiques sont une chose et que la langue écrite et parlée en est une autre. On s'imagine simplifier en les mettant sous une étiquette commune. En réalité on complique, ce qui est toujours le cas lorsque pour traduire des notions qui devraient demeurer distinctes on se sert d'un langage qui prête à la confusion.

* * *

Revenons à l'énumération des prescriptions réglementaires. Quoique moins avancé que les précédents, le *Règlement de service* a des chances d'être promulgué encore dans le courant de la présente année. C'est moins probable pour le *Règlement d'exercice de l'infanterie*, dont la distribution ne paraît pas devoir être faite avant l'année prochaine.

Mais cette perspective a réveillé en Suisse allemande la sempiternelle discussion sur le pas de parade. Deux de nos camarades confédérés ont eu l'obligeance de nous écrire à ce sujet, représentant les deux pôles opposés de l'opinion. Ils nous excuseront de ne pas rouvrir ce débat. Ceux de nos lecteurs qui s'y intéresseraient encore n'ont qu'à feuilleter, dans une bibliothèque, nos collections de 1908 et suivantes ; ils le trouveront au complet. Comme on voit, la controverse n'est pas récente, et ses termes sont restés les mêmes.

Pour la satisfaction de nos deux obligeants correspondants, nous résumerons le sentiment le plus répandu en Suisse romande où les religions semblent être définitivement éclairées. On y admet : 1° que, sur ce chapitre, le règlement de 1908 ne paraît pas avoir été particulièrement bien inspiré, et qu'il est souhaitable que le nouveau ne maintienne pas l'erreur; 2° qu'il serait opportun de revenir à une conception plus logique des besoins de l'instruction.

Le trop fameux pas dit d'école, qui ne peut plus être d'école pour la tactique contemporaine, est né des exigences de l'ordre serré et compassé à une époque où la victoire dépendait de lui et de ses évolutions. Il offrait alors cet avantage d'unir les nécessités de la discipline du rang et celles du champ de bataille.

L'ordre serré ayant disparu au combat, mais les nécessités disciplinaires du soldat étant restées ce qu'elles étaient hier, notre règlement de 1908 a imaginé de distinguer, et, pour gain de temps, de limiter le programme éducatif aux quatre mouvements que l'on sait, dont le pas, tactiquement anachronique, dit de parade, à nos yeux, de tréteaux plus que de parade. La tactique et le « drill » ont été séparés, ce qui n'existait pas au temps du pas d'école, et celui-ci a été conservé au nombre des moyens disciplinaires.

La question est donc uniquement de savoir si on lui conservera cette situation privilégiée mais anachronique, ou si l'on reviendra au principe qui a présidé à sa naissance, le principe d'un « drill » dont la tactique tire profit. Il est clair que sous un régime comme le nôtre, qui n'a pas le loisir de confectionner des fleurs artificielles et de cultiver les superfluités, le « drill » qui sert à la tactique est un gain.

On peut ajouter que, dans l'ordre ordinaire des choses, on ne saurait ordonner cette désarticulation à nos troupes de landwehr, et même aux classes anciennes de l'élite, sans provoquer les railleries, ce qui n'est pas précisément une invite à la discipline. Or nous ne pouvons nous accorder le luxe de deux règlements, l'un applicable aux jeunes soldats, l'autre aux moins jeunes. Nous n'en pouvons avoir qu'un à l'usage de tout le monde. C'est avec raison que le capitaine L. de Montmollin a rappelé, dans son article du mois passé, qu'un règlement est un chef, qu'il doit faire naître l'obéissance et par conséquent ne pas compromettre son autorité. Il convient de le rédiger en conséquence.

* * *

Nous sommes très en retard pour signaler un ouvrage qui mériterait mieux qu'une simple mention bibliographique, l'*Histoire de la*

Suisse, par William Martin, « essai sur la formation d'une confédération d'Etats. »

Des historiens le critiquent, voire quelques-uns vivement, parce qu'il n'est pas selon la formule habituelle. Ils reprochent à cette histoire d'être tendancieuse, thèse politique plutôt que science historique, exposé d'un publiciste inconsciemment conduit à extraire de l'histoire des faits qui étayaient ses théories.

Serait-ce que celles-ci répondent souvent à nos opinions ? Le fait est que nous avons trouvé cette lecture attachante, et que pour une fois que nous nous voyons en présence d'une histoire synthétique de la Suisse, la pensée ne nous est pas venue de nous plaindre.

L'auteur s'est proposé un raccourci d'histoire analogue à ce que Bainville a tenté pour la France. Entreprise méritoire, d'autant plus que délicate, car, ainsi qu'il le constate lui-même, l'histoire de la Suisse comprend vingt-cinq histoires au moins. Il n'est pas moins vrai que ces vingt-cinq histoires se sont interpénétrées, petit à petit, jusqu'à constituer par leur assemblage celle de la Suisse. Car celle-ci existe, n'est-ce pas ? ce qui suppose une cause ou des causes. Il faut bien qu'elles aient agi d'une façon concordante sur les diverses contrées du pays pour les lier finalement en un faisceau commun. Comment cela s'est-il produit ? Quels sont les intérêts et les sentiments qui ont poussé ces contrées, de siècle en siècle, à se grouper et à s'unir ? Quel fil d'Ariane les a guidées les unes et les autres dans le labyrinthe de leurs conceptions diverses pour les amener sous le même toit ?

Nous ne pouvons suivre M. Martin dans ses développements si succincts soient-ils, ni même énumérer toutes ses thèses historiques. Signalons-en deux ou trois.

Voici d'abord la formation de la Suisse primitive. Elle suit le processus de formation de toute collectivité populaire et territoriale quelconque qui aspire à la souveraineté : l'effort de naissance d'abord, et, peu à peu, le passage à l'impérialisme ; pour la consolidation du résultat, s'il a été favorable, les guerres défensives de l'indépendance se transforment en guerres offensives, voire préventives : Sempach succède à Morgarten. Puis viennent les guerres de conquête, ou d'accroissement, ou de bastions protecteurs, ou d'ambitions économiques, comme on voudra les appeler, qui étendent le champ des précédentes.

Après cette période vient celle d'une cristallisation de l'Etat, lorsque, pour une cause ou pour une autre, diminuent les moyens qui inspiraient à la collectivité sa confiance en soi-même. En Suisse,

cette cause a été principalement les luttes de la Réforme, leurs divisions, leurs hostilités réciproques, leurs rancunes. Ce qui surprend, dit très justement M. Martin à ce propos, ce n'est pas que les Suisses n'aient rien pu entreprendre ensemble, c'est qu'ils soient restés ensemble malgré leurs haines.

Et voici la rivalité des villes et des campagnes qui se greffe sur celle des religions, et dont la Diète de Stans a marqué la péripétie la plus critique. Elle contribuera à la cristallisation en encourageant la notion négative de la neutralité.

Autre thèse encore, qui n'est pas fondée, n'en déplaise aux historiens professionnels, sur des faits triés sur le volet, mais sur un ensemble d'événements qui se reproduisent d'époque en époque sous des formes diverses, et qui portent bien une marque constamment helvétique : l'incapacité de concevoir un programme de politique extérieure à caractère national. C'est encore une source de cristallisation que traduit la notion négative de la neutralité. Les cantons catholiques sont aussi impuissants à saisir le caractère de la politique des Bernois, dont les yeux sont fixés vers l'occident, que les Bernois le sont de s'intéresser à la politique des cantons de la Suisse centrale qui regardent au sud. Au moment de Morat déjà, la lenteur des conceptions politiques de maints cantons faillit compromettre le succès.

Ce phénomène, nous l'avons vu se reproduire récemment, à l'occasion du Vorarlberg. Certaines régions de la Suisse romande, le canton de Vaud, entre autres, se sont montrées prêtes à renouveler notre passé de fautes historiques. On n'a pas vu la Suisse, on a vu la « majorisation » des cantons où l'on parle le français par les cantons qui parlent l'allemand !

Quant à la difficulté où nous sommes souvent de juger du passé, elle vient de celle où nous sommes de nous extraire des opinions et des conceptions du présent. Résister à cette source d'erreur, qui conduit à de véritables falsifications de l'histoire, est une des préoccupations les plus constantes et les plus apparentes de l'auteur. En veut-on un exemple ? Il écrit :

« Rien n'est moins exact que de parler, comme on le fait généralement, de l'entrée de Lucerne dans la Confédération. Il n'y avait pas alors de Confédération. » Et il fait ressortir que l'idée des Lucernois a été simplement de conclure une alliance : « Ils ne savaient pas, et ne se demandèrent sans doute pas, si elle serait éphémère ou éternelle. Ils n'eurent d'autre but que de s'assurer une aide éventuelle contre un seigneur menaçant et de garantir la fréquentation de leurs foires. »

Ce n'est qu'au lendemain de Sempach, c'est-à-dire 70 années

plus tard, que les alliances commencèrent à prendre l'aspect et la forme d'une Confédération, mais encore faudra-t-il un nouveau siècle, jusqu'à la Diète de Stans, pour que l'on soit fondé à parler d'admissions dans la Confédération.

Il faut craindre aussi la terminologie d'une époque qui ne répond pas aux réalités d'une autre époque. Bref, sous le mot, il convient de discerner avec précision la chose.

On constate alors que la notion suit l'évolution des faits au fur et à mesure de leur survenance qui se produit au gré des événements. Les faits sont le fondement et, peu à peu, les idées s'y agrègent et les consolident. « Les faits triomphent toujours des idées », affirmera même M. Martin en conclusion de son ouvrage, affirmation que d'aucuns lui ont reprochée. Peut-être, en effet, la formule est-elle un peu concise ; peut-être aurait-il été possible de la compléter en faisant observer expressément, ce qu'elle sous-entend sans doute, que les idées vaincues sont celles qui prétendent nier les faits au lieu de se soumettre à leur conséquence et de les traduire. On peut invoquer en explication un exemple très actuel, celui de ces pacifistes qui, même à l'heure où règne la guerre, la nient au nom de leur amour de la paix tant l'idée de la guerre leur est pénible. Quoiqu'il en soit de la formule, la conclusion résume exactement la philosophie du volume.

A ceux que rebutent les longs exposés analytiques de nos bibliothèques d'histoire suisse et qui aiment à accompagner une lecture intéressante, instructive, de leurs réflexions personnelles, on recommandera celle-ci. Les officiers, entre autres, y trouveront de nombreux enseignements utiles à la connaissance de la politique militaire.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le camouflage dans l'armée française.

Les discussions à la Commission de l'armée au sujet de notre prochaine organisation militaire n'ayant point encore abouti, l'étude que j'avais amorcée dans ma précédente chronique de nos projets de lois militaires, ne peut être utilement poursuivie aujourd'hui ; il faut attendre, avant d'aborder l'examen des textes concernant l'organisation générale de l'armée, le détail des cadres et effectifs qui en découle naturellement.

Cette attente forcée me va permettre de vous entretenir d'une Instruction technique qui vient d'être récemment distribuée aux troupes et qui est consacrée à l'importante question du *camouflage*.

Mot nouveau né de la guerre. Nos vieux dictionnaires appellent camouflet, « une bouffée de fumée qu'on envoie au nez de quelqu'un » et cela ne manque pas d'un certain rapport avec le camouflage militaire actuel qui est, comme chacun sait, l'art de soustraire dans la mesure du possible les troupes et les organisations à l'observation de l'ennemi, ou en tout cas, de contrarier les effets de cette observation.

Se dissimuler à l'ennemi et consacrer un règlement entier à cet art, voilà pour nous Français, qui en dit long sur le chemin parcouru depuis le temps pas très éloigné où nous considérions la guerre sous la forme d'une parade héroïque. Nous avons beau faire, obstinément nous demeurions un peu semblables à ces Gaulois grands enfants qui, au jour du combat, affectaient de se présenter le torse nu aux coups de l'adversaire. C'est en France qu'est né l'expression bien typique de la *guerre en dentelles* et si aux xvii^e et xviii^e siècles, la Cour et les femmes se transportaient à l'armée, c'était précisément parce que nos combattants aimaient à montrer ostensiblement leur courage et la vaillance de leurs actions. En août 1914, nos pauvres petits St-Cyriens qui nommés sous-lieutenants le jour même de la déclaration de guerre avaient juré de livrer leur première bataille en plumet et gants blancs, non seulement ignoraient tout du camouflage, mais encore se sentaient agacés des conseils de prudence que leur donnaient leurs anciens plus réfléchis.

Que nous nous soyons présentés sur les champs de bataille de 1914 en pantalons et képis rouges, alors que toutes les autres armées belligérantes avaient déjà adopté des uniformes de couleurs moins voyantes, c'est encore un symptôme de cet état d'esprit persistant que je vous signale.

Il a bien fallu nous plier à toutes les nécessités de la guerre moderne qui exclut de façon absolue le panache et les brillants uniformes d'autrefois. Tant que l'observation demeurait terrestre, avec la portée des armes à tir rapide, quand on s'imaginait que les corps à corps ou combats rapprochés deviendraient l'exception, on pouvait encore hésiter à se camoufler devant l'ennemi. Mais sous les regards de l'aviation qui, du haut des airs lit sur le sol comme nous avons accoutumé de lire une carte, l'expérience s'est tout de suite révélée décevante et nous, Français, n'avons pas tardé, au cours des opérations de la Grande guerre, à faire comme les autres.

C'était, je le répète, une nécessité absolue sous une observation qui dispose, soit de la vue directe, soit des photographies prises par l'aéronautique, soit de l'écoute directe ou électrique. En se camou-

flant donc, non seulement on évite des pertes quotidiennes puisque l'ennemi ignore les emplacements fréquentés, les horaires et les itinéraires des mouvements, mais encore on contrarie les intentions de cet ennemi en lui dissimulant les organes essentiels de la défense ou de l'attaque et en l'empêchant aussi de régler son feu sur ces organes ; surtout, on conserve secrètes les intentions du commandement et spécialement ses projets d'offensive éventuelle. En d'autres termes, le camouflage devient aujourd'hui l'un des éléments essentiels de la liberté d'action du chef à tous les échelons de la hiérarchie.

On se protège contre l'observation en se dissimulant ; on réduit les effets de l'écoute en supprimant les bruits ou en les noyant dans d'autres bruits parasites ; on déroute enfin l'investigation adverse par la création de fausses organisations et la mise en place de faux engins, allant jusqu'à l'organisation d'un « camouflage offensif » qui donne le change à l'ennemi sur la situation et sur les intentions du commandement.

Qu'il s'agisse de mouvements, d'installations ou de transmissions, le *domaine* du camouflage s'étend à toutes les manifestations extérieures de l'activité des armées et même d'une partie des arrières. Pour les mouvements, il suffit en général d'observer les consignes relatives à la circulation sur les routes, sur les pistes, aux abords des postes de commandement ou des gares. Toutefois, certains mouvements doivent être dissimulés par un camouflage, tels ceux effectués en des points de passage obligé ou aux croisées d'itinéraires, au passage sur un pont permanent ou dans une traversée de rivière au moyen d'embarcations. Pour les installations, elles sont permanentes ou temporaires ; les premières concernent les organes fixes du territoire, gares, usines, terrains d'aviation, etc. ; les autres sont celles qu'on réalise sur les fronts plus ou moins stabilisés, dépôts de matériel, parcs, camps, etc. Le camouflage des transmissions est indiqué dans le règlement sur les liaisons et transmissions. Enfin, on camoufle certains matériels de guerre par la peinture, tels les chars de combat et les auto-mitrailleuses de cavalerie.

De quels *moyens* dispose-t-on ?

Comme moyens naturels, le camouflage utilise généralement les branchages, herbes, roseaux, genêts ou autres plantes analogues trouvées sur place ; à ces moyens naturels se rattachent l'emploi des marches sous bois, des marches de nuit, l'utilisation des fossés des routes, des lisières de bois, les organisations simulées que l'on doit entreprendre en même temps et à la même vitesse que les vraies pour que l'ennemi ne s'aperçoive pas du subterfuge et que l'on doit

entretenir de manière à faire croire que les organisations correspondantes sont réellement occupées. Quant aux moyens artificiels, ils comportent l'emploi de raphia, herbes ou feuilles ayant des propriétés analogues, toile, filets garnis de toile, filets de coco, peinture, nuages produits à l'aide d'engins fumigènes, etc. Il importe de n'avoir recours aux moyens artificiels que lorsqu'on ne dispose pas de moyens naturels, car ces derniers, judicieusement employés donnent dans la majorité des cas les meilleurs résultats. Les matériaux artificiels ne doivent en effet être considérés que comme les compléments des matériaux naturels : leur approvisionnement sera toujours limité et il y aura lieu de ne les utiliser qu'à bon escient, en évitant avec soin tout gaspillage. D'ailleurs, la distinction n'est pas toujours rigoureuse entre les deux genres : le camouflage des routes à l'aide de branchages naturels nécessite l'emploi de matériaux approvisionnés, tel le fil de fer.

L'importance du camouflage est extrême, de quelque opération de guerre qu'il s'agisse, car il est du plus haut intérêt de ne laisser connaître à l'ennemi ni sa situation, ni surtout ses projets. Pour y arriver, le camouflage ne suffit pas seul ; il y faut encore l'application de judicieuses dispositions ; le camouflage est intimement lié à la manœuvre dont il est un complément indispensable. Mais quel que soit le soin et l'habileté technique avec lesquels les exécutants se serviront des règles et des moyens de camouflage, la réussite dépendra avant tout des dispositions prises par le commandement et les services pour placer les exécutants dans les conditions les plus favorables à leur dissimulation. Cette préoccupation ne doit jamais être perdue de vue dans la rédaction des ordres ayant trait aux mouvements de troupes, aux ravitaillements, à l'organisation du terrain, à l'installation des services.

Telle est la condition essentielle de l'*efficacité* du camouflage. On aura le maximum de certitude par l'établissement préalable d'un « plan de camouflage » précisant non seulement les conditions d'utilisation des moyens naturels, mais encore le mode d'emploi des moyens artificiels et l'ordre d'urgence des travaux.

En période d'opérations actives, la partie la plus importante du camouflage est celle qui correspond à l'application de toutes les consignes relatives à la dissimulation des transports, des marches et des stationnements. La discipline de « camouflage aux vues » doit être une des préoccupations essentielles du commandement ; il est à cet effet nécessaire que les autorités qui ont déterminé les itinéraires ou les points de stationnement aient choisi avec soin

ceux qui sont susceptibles de procurer des couverts aux éléments à dissimuler et, d'autre part, que les exécutants observent de façon scrupuleuse les règles édictées et les appliquent automatiquement.

Après une période de stabilisation, la reprise des opérations actives exige une préparation plus ou moins longue. Une des conditions essentielles du succès est l'ignorance dans laquelle doit rester l'ennemi au sujet des préparatifs.

Or, lorsqu'il s'agit d'organisations matérielles, tout camouflage pour être efficace doit être, avant tout, préventif, c'est-à-dire entrepris avant le commencement des travaux. Le camouflage fait après coup est en général inutile et souvent nuisible. Il est inutile parce que l'ennemi aura pu reconnaître entre le début des travaux et leur camouflage, le commencement d'exécution de ces travaux et son attention aura été ainsi mise en éveil. A partir de ce moment, comme un camouflage n'est jamais parfait, l'ennemi, en examinant avec soin les photographies aériennes, pourra se rendre compte de l'activité et du développement du chantier. Le camouflage risque même alors d'être d'autant plus nuisible qu'il est plus soigné en dénonçant à l'ennemi l'importance de l'organe pour la dissimulation duquel on dépense tant de soin.

Un camouflage est d'ailleurs d'autant plus facile à réaliser que les changements apportés aux dispositions antérieures sont moins importants. On doit tenir le plus grand compte de cette particularité dans la rédaction des ordres. Ainsi, par exemple, le tracé de fausses parallèles ou de faux boyaux ne doit pas être quelconque, mais déterminé de manière à constituer l'amorce de vraies communications correspondant à une augmentation de la densité d'occupation du secteur. De même, les dépôts de matériels doivent être organisés, surtout en période de stabilisation, non point là où ils seraient le mieux placés eu égard à la situation du moment, mais bien au contraire en des emplacements tels qu'il ne soit pas nécessaire d'en créer de nouveaux plus en avant lorsqu'on jugera opportun de prendre une attitude nouvelle et de repasser à l'offensive.

Les demi-camouflages, c'est-à-dire l'accolement d'objets non camouflés à des objets camouflés ne sont en principe qu'un camouflage mal fait. On doit les proscrire. Toutefois, dans les parcs et dépôts de matériels que l'on ne peut prétendre dissimuler à l'observation par un camouflage, si bien fait soit-il, des demi-camouflages peuvent être extrêmement précieux pour masquer l'importance réelle des approvisionnements existants et surtout les variations possibles de l'importance des stocks. On peut aussi dissimuler l'aug-

mentation du tonnage des munitions stockées dans un parc, en vue d'une opération déterminée. En ne créant pas ailleurs un dépôt nouveau, on évite la création de pistes nouvelles qui attireraient infailliblement l'attention de l'ennemi et en ne modifiant pas l'aspect extérieur du dépôt agrandi, on évite de révéler les opérations anormales qui s'y déroulent.

En matière de camouflage, la discipline joue un rôle capital : ce sont les occupants qui font le plus souvent repérer les organisations. Les consignes en cas de survol par les avions ennemis, celles relatives à la circulation et au stationnement, etc., doivent être strictement appliquées. Sans discipline, le meilleur camouflage est inutile. Il faut combattre les négligences en prescrivant sur les chantiers les précautions les plus minutieuses, en imposant aux occupants et aux visiteurs une stricte discipline, notamment pour ce qui concerne la circulation, enfin, en exigeant que les chefs de tous grades donnent l'exemple de l'observation des consignes.

Le camouflage doit être constamment entretenu de manière que l'aspect soit toujours le même pour l'observateur aérien. L'entretien s'impose surtout lorsqu'on a fait usage de matériaux naturels, herbes, branchages, dont la teinte peut varier au bout d'un certain temps. L'examen des photographies aériennes fréquemment renouvelées permet de vérifier si le camouflage est bien entretenu.

Quant à *l'organisation du service* du camouflage, au point de vue personnel, les travaux se divisent en deux catégories : ceux courants, exécutés pour la plupart avec des moyens naturels, et qui sont du ressort des troupes de toutes armes, par analogie avec ce qui est prévu pour l'organisation du terrain dont le camouflage constitue d'ailleurs une branche ; ceux spéciaux, comportant non seulement l'utilisation de matériaux artificiels, mais encore l'application de certaines règles assez délicates ; ils incombent à un personnel spécialisé affecté au parc du génie de l'armée et dépendant du service du camouflage, lui-même rattaché au service du génie. De même, il existe deux catégories de matériel : le matériel constituant la dotation de certains corps de troupes (filets cache-canon, bâches camouflées) ; et le reste du matériel de camouflage. Le ravitaillement en matériel de camouflage de toute nature est assuré par le service du génie qui constitue dans ses dépôts les approvisionnements nécessaires ; il les prépare, les gère, les entretient et les distribue aux formations appelées à les utiliser.

A ces considérations générales auxquelles je dois borner l'essentiel de cet exposé du camouflage dans l'armée française, ceux qui dési-

raient entrer plus à fond dans l'étude technique de la question, devraient ajouter les notions indispensables pour l'exécution des travaux de camouflage, telles que celles se rapportant à la vision et à la reproduction photographique des formes et des couleurs, ainsi que les indices qui attirent l'attention des observateurs ou de tout interprète des photographies aériennes, forme, aspect, ombre et relief, régularité, couleur ou valeurs relatives de celle-ci. Ils en concluraient que la mise en œuvre des matériaux de camouflage est délicate et nécessite une grande habileté professionnelle ; que le camouflage est en quelque sorte une arme à double tranchant car bien maniée, elle peut rendre de grands services, mais mal utilisée, au contraire, elle produit le résultat inverse de celui qu'on recherche.

La description et les propriétés des matériaux de camouflage viendraient ensuite, ainsi que les procédés de mise en œuvre soit dans la période de mouvement, soit en stabilisation. Parmi ces matériaux, il en est de cuirassés servant à l'observation, tels que tautpinières, observatoires blindés et guérites de divers modèles, faux arbres ou pylônes observatoires, échelle Bottin, pylône observatoire télescopique Bottin, périscopes ; tous fournis par le service du génie, sont généralement mis en place par les soins du personnel spécialisé.

L'organisation du service et la méthode d'instruction complèteraient cette étude technique que le nouveau règlement permet de répandre aujourd'hui dans les diverses unités de notre armée.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

A propos du conflit italo-yougoslave. — L'incident Wille. — La neutralité militaire de la Savoie. — Le désarmement international. — *L'Annuaire militaire* de la Société des Nations. — Les volontaires suisses à Changhaï.

Trois objets relèvent actuellement de cette rubrique, étant entendu qu'elle reste limitée à ceux auxquels la Suisse peut être plus ou moins intéressée : le conflit italo-yougoslave, la neutralité de la Savoie, le désarmement international.

Rapprochez l'étude de ce dernier objet, désir de paix, du conflit italo-yougoslave qui éveille des échos lointains de guerre, vous aurez assez nettement la vue de l'Europe politique et militaire d'aujourd'hui : d'une part, un espoir de réprimer, ou tout au moins de restreindre la brutalité des conflits guerriers, d'autre part, la persistance de leurs causes possibles.

Car l'antagonisme actuel entre Italiens et Yougoslaves à propos de l'Albanie est, sous une forme inédite, un paragraphe d'un très

ancien procès, fort antérieur à la guerre européenne, antérieur même à notre ère chrétienne, et qui est proprement l'histoire de la Méditerranée orientale. Si haut que vous remontiez dans ses péripéties, vous retrouverez les actions et réactions des deux presqu'îles balkanique et italique l'une sur l'autre.

La mode étant aux raccourcis d'histoire, on peut résumer ces alternatives sous un très rapide rappel.

C'est d'abord, premier chapitre connu, la civilisation égéenne, qui conquiert les parages orientaux et centraux de la Méditerranée. Elle gagne la Grèce continentale et s'étend, poussée de l'Orient vers l'Occident, aux rivages du sud italique.

Puis, comme toute civilisation, tôt ou tard, elle s'efface et disparaît. Lentement, sur l'espace demeuré vide, ou habité par des populations à moindre champ d'action, Rome remplaça Sparte, dira-t-on avec le poète. Le flux avait fait déborder les Balkans sur les rives italiques ; le reflux conduisit la puissance italique en Grèce, et plus au nord jusqu'à ces régions de la Save et du Danube où furent tirés les premiers coups de canon de la dernière guerre.

Lorsque Rome s'effondra, Byzance apparut ; le tour revint de la vague des Balkans. La civilisation byzantine, qui ne fut point, dans sa belle période, ce régime impuissant et veule qu'on nous a appris sur les bancs de l'école, domina la Méditerranée, se proclamant la légitime héritière de l'Empire romain.

Survint la mystique musulmane victorieuse du christianisme byzantin. L'Occident méditerranéen en éprouva le déplorable contre-coup. Les Balkans n'en perdirent pas moins leur pouvoir d'expansion, et la péninsule italique, aux éléments plus actifs que l'inerte civilisation musulmane, retrouva le sien. Ce fut sous la forme des comptoirs commerciaux préluant à la conquête territoriale ; Venise, Gênes, Pise se disputèrent l'Orient méditerranéen.

Nouvelles ruines, nouveau sommeil des peuples et des siècles. Mais, de part et d'autre, un printemps renaît qui fait circuler la sève dans les troncs qu'elle rajeunit. La presqu'île balkanique s'affranchit du joug ottoman. Au temps de sa puissance, celui-ci n'était que force ; la force diminuant, la plus haute des deux civilisations regagna le terrain qu'elle avait perdu à l'époque de son énergie évanouie. Les Etats chrétiens des Balkans menacèrent Constantinople.

Simultanément, la presqu'île italique s'est rajeunie, elle aussi. Elle traverse les phases habituelles des nations en voie de formation, guerres de l'indépendance d'abord et de l'union d'éléments qu'amal-

gament des affinités de sentiments et des communautés d'intérêts. Ensuite, à la faveur des circonstances, se manifeste la marche vers les frontières dites naturelles ; puis, les débuts de l'impérialisme...

Placez l'incident albanais dans ces constantes fluctuations de l'histoire méditerranéenne, dans ces actions et ces réactions des deux péninsules l'une sur l'autre, de la Méditerranée centrale sur la Méditerranée de l'est et réciproquement, plus clair apparaîtra le moment présent.

En tenant compte des conditions de milieux différents, bien entendu. Précédemment, des civilisations supérieures, ou plus énergiques ont présidé à la domination sur des territoires de civilisations appauvries. Cette fois-ci, les civilisations en présence se proclament filles des mêmes principes, guidées par de semblables aspirations morales, intellectuelles, matérielles, et toutes deux possèdent l'énergie du jeune âge.

* * *

D'accord, dira-t-on, mais, dans tout cela, où voyez-vous la Suisse ?

Dans le récent incident qu'on a appelé « l'incident Wille ». On a fait, en Suisse, de la conférence de cet officier une « affaire » alors qu'elle ne le méritait pas, et la responsabilité en incombe aux journalistes qui en ont dénaturé le caractère. Il est vrai que ces journalistes sont ceux de la Ligue dite de l'indépendance, avec laquelle notre camarade, le colonel Wille, a des accointances qui l'ont desservi dans le cas particulier.

Quoiqu'il en soit, une chose demeure que l'incident a fait ressortir : l'Italie actuelle, non seulement n'a aucun intérêt à entretenir de mauvais rapports avec la Suisse, mais elle a tout intérêt à les éviter. Ce n'est pas sans motif que son gouvernement a lié avec nous des arrangements politiques qui, s'ils ne sont pas altérés, sont de nature à applanir aisément ces menus différends qui naissent entre des voisins dont les relations sont quotidiennes et étroites.

Avec raison, on peut faire observer qu'aucun de nos voisins plus que l'Italie ne trouve un bénéfice dans l'engagement que nous avons pris, vis-à-vis de la Société des Nations, de nous maintenir en état de défendre notre territoire de toutes nos forces et avec tous nos moyens. Ses intérêts, ses ambitions, ses aspirations dirigent ses regards, en raison des considérations dont on vient de résumer la persistance, du côté de la Méditerranée. Là sont ses rivaux qu'on pourrait qualifier de naturels, et, dans tous les cas, de traditionnels. Etre couverte sur plus du tiers de sa frontière terrestre contre des

imprévus qui pourraient surgir du nord où sont des nations qui, dans l'ordre actuel des événements, ne sauraient nourrir à l'égard des Italiens des sympathies bien vives, c'est quand même un avantage ; étant donné qu'au nombre de ces nations, il en est une au moins dont le « potentiel » impérialiste ne saurait être indifférent à ces observateurs de la politique militaire européenne que sont les gouvernements.

* * *

De la neutralité militaire de la Savoie, tout a été dit. On ne citera cet objet que pour mémoire. La *Revue militaire suisse* en a parlé, à l'époque de sa mise en discussion, avec assez de détail pour être dispensée d'y revenir à l'heure du point final. On sait qu'elle n'a pas admiré la décision du Conseil fédéral de 1919 d'intervenir dans un traité conclu entre des belligérants dont la Confédération n'était pas, et ce qui s'est passé depuis, y compris la récente controverse parlementaire, n'a pas été pour modifier son opinion. Et l'on sait qu'elle continue à ne pas admirer une politique militaire dont cette intervention s'est inspirée et qui, logiquement, aboutirait à la pire des fautes, celle de la dissémination des forces, si, en temps de guerre, l'armée fédérale devait être commandée non par un général mais par un professeur de droit.

La neutralité du territoire savoyard a été abandonnée par la Suisse à la France en contre-partie des bons offices de celle-ci pour faire inscrire la neutralité perpétuelle de la Confédération dans le traité de Versailles. Marché médiocre à maints points de vue. Mais laissons cela ; c'est une histoire passée. La France a rempli son obligation ; la Suisse n'a aucune intention de ne pas remplir la sienne, malgré les lenteurs de la procédure. « Schwamm drüber », comme disent nos Confédérés.

* * *

L'étude du désarmement vient de franchir une nouvelle étape, ou plutôt cherche à la franchir, car à l'heure des présentes lignes, la Commission préparatoire de la future conférence du désarmement, réunie à Genève, n'a pris encore aucune décision ferme. Convoquée par son président, M. Leudon, délégué de la Hollande, elle a commencé sa besogne après que ses sous-commissions lui eussent fourni tout un important matériel de documentation et de recherches préalables. Concernant celles-ci, ainsi que la première réunion de la commission, en mai 1926, nous renvoyons nos lecteurs à la chronique internationale du mois de juin suivant. Elle a rappelé ce qui une fois de plus était ressorti de la discussion générale de

la commission, que toute la question du désarmement était dominée par la condition de la sécurité à garantir aux Etats ; et qu'à ce point de vue, chaque Etat s'estimant dans une « situation spéciale », il était difficile d'établir un critère du désarmement applicable à toutes. On ne pouvait s'en tirer qu'en simplifiant beaucoup les données du problème et en limitant les espérances.

C'est à quoi se sont attachés, entre autres, les deux représentants des deux nations les plus armées du monde, la France et l'Angleterre, MM. Paul-Boncour et lord Cecil. En 1926, les échanges de propos de ces deux messieurs, propos courtois, naturellement, n'avaient pas dissimulé les divergences notables de leurs vues. L'Angleterre était entièrement acquise à un désarmement terrestre, infiniment moins à un désarmement naval, et se montrait des plus réservée au sujet d'un désarmement aérien. Le représentant de la France se déclarait prêt à un désarmement terrestre dans la limite de la sécurité de son pays, mais jugeait que la distinction entre la terre, l'eau et les airs n'avait pas de raison d'être. A une réduction de forces des uns devait répondre une réduction semblable de forces des autres, quel que fût l'élément sur lequel ou dans lequel ces forces étaient destinées à se mouvoir.

Cette opposition est réapparue cette année-ci, et les travaux de la commission ont revêtu de plus en plus l'aspect d'un procès en contradictoire entre les champions français et britanniques, procès dont les autres commissaires sont devenus les juges. M. Paul-Boncour et lord Cecil ayant formulé par écrit leurs propositions respectives de désarmement, il a été décidé qu'ils serviraient tous deux, comparativement, de base de discussion à la commission, celle-ci s'appliquant à les concilier dans ce qu'ils offriraient de conciliable, ou, à ce défaut, tranchant les oppositions pour rédiger un projet unique et définitif, le projet de la commission à soumettre aux délibérations de la conférence.

Elle a résolu, en outre, pour ne laisser place à aucune inconnue, de poursuivre son travail en deux débats, le premier ne devant la conduire qu'à un avant-projet, voire sans votation qui liât personne, les résolutions fermes, soit les propositions qu'elle soumettrait à la conférence, étant réservées au second débat.

Les présentes lignes sont écrites alors que le premier débat n'est pas terminé. Elles ont essentiellement pour but de procurer aux officiers que pourrait lasser la lecture des comptes rendus fragmentaires des journaux quotidiens, un éclaircissement qui les oriente dans le dédale. Si, lorsque la livraison devra être bouclée, la com-

mission est au bout de ses discussions, un post-scriptum publiera ou résumera ses conclusions. Sinon, ce sera l'affaire d'une prochaine livraison.

* * *

Le troisième *Annuaire militaire* de la Société des Nations vient de sortir de presse. Le premier a porté la date de 1924, et intéresse 37 Etats ; le deuxième est de 1925-1926 et a intéressé 57 Etats ; le troisième, 1926-1927, développe les indications des précédents et renseigne sur les plus récentes modifications apportées aux organisations militaires de 59 nations, membres ou non de la Société.

La distribution des matières reste celle des premiers volumes. Trois parties : I. Les organisations militaires proprement dites, armées de terre et de mer, autorités, répartition territoriale, unités stratégiques, armes, services, matériels, régimes de recrutement, effectifs budgétaires, cadres, instruction militaire, etc. — II. Les dépenses. — III. Les industries susceptibles d'être utilisées pour la guerre.

En annexes, les limitations d'armements imposées à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Bulgarie et à la Hongrie, par les traités de Versailles, de Saint-Germain, de Neuilly et de Trianon.

Enfin, renseignements nouveaux, une bibliographie des questions militaires dans les différents Etats.

De plus en plus, l'*Annuaire* de la Société des Nations devient un de ces documents qu'une bibliothèque militaire et d'histoire ne peut ignorer.

* * *

Un membre du Conseil national, M. Reinhard, a demandé au Conseil fédéral s'il savait que des citoyens suisses se sont engagés dans le corps des volontaires de Changhaï et servent, en cette qualité, pour des intérêts étrangers contre les armées chinoises. Sait-il que le consulat général de Changhaï approuve leur attitude ? et considère-t-il que la participation des citoyens suisses à une guerre contre un Etat avec lequel la Suisse a conclu un traité d'amitié est compatible avec la Constitution fédérale et le droit international ?

Le Conseil fédéral a répondu qu'il existait en effet à Changhaï deux corps de volontaires, l'un dépendant du Conseil municipal du Settlement international, l'autre de la municipalité de la concession française. Ce sont des gardes civiques dont la tâche est de maintenir l'ordre en temps de troubles et de défendre le Settlement et la concession.

Il y a des Suisses à Changhaï. En 1924, le Conseil municipal décida la création d'une compagnie d'infanterie, qui fut transformée ultérieurement en batterie d'artillerie légère, et dont feraient partie les Danois, les Hollandais, les Norvégiens, les Suédois et les Suisses. A l'instar des autres consulats intéressés, qui donnèrent connaissance de cette décision à leurs nationaux, le Consulat général suisse en informa le *Swiss Rifle club*, qui est, si l'on veut, la Société des carabiniers de l'endroit, et où les engagements des Suisses furent reçus. J'ignore s'ils furent nombreux à s'engager, mais j'aime à croire que tous ceux qui sont aptes à manier la carabine se seront présentés et que s'ils ont dû faire le coup de feu pour le respect de leur consigne, aucun n'aura flanché.

Les corps de volontaires ont été plusieurs fois mobilisés. Comme les autres étrangers, les Suisses domiciliés dans les concessions ont des intérêts à y défendre, et le Consulat général a exposé que le Conseil fédéral, n'a ni motif ni compétence pour empêcher nos concitoyens de prêter leur concours à la défense de l'ordre.

Ces explications ont-elles satisfait M. Reinhard ? Nous n'en savons rien et cela est sans importance, doivent se dire les Suisses de Changhaï. Qu'il aille en Chine, voir ce qu'on y pense, si l'air qu'on y respire est le même que celui du palais du parlement.

Voyez-vous ça ! Ces Suisses domiciliés en Chine qui ne tiennent pas à être massacrés plus que les autres Européens ou même que des Suisses qui seraient domiciliés ailleurs ! Et la Constitution ? et le droit international ? S'ils avaient l'ombre de patriotisme, ils sauraient que la Constitution et le droit international exigent qu'ils se fassent écorcher comme des lapins et laissent leurs carabines en panoplie dans les locaux du club.



INFORMATIONS

Le colonel du génie Jules Meyer. — Le mercredi 9 mars dernier, on a rendu au Crématoire de la ville de Zurich les derniers honneurs à l'un des rares officiers suisses qui ait eu son heure de réputation mondiale, le colonel du génie Jules Meyer. Collaborateur de Schumann, à Magdebourg, Meyer se fit connaître de bonne heure par divers ouvrages sur la fortification cuirassée, dont il fut l'un des pionniers. Dans ces ouvrages, Meyer faisait preuve non seulement de connaissances techniques, mais surtout d'idées nouvelles en fait de